

Subventions diverses à des Associations Sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 6 février 2007, propose la répartition des subventions suivantes :

1. Programme «Manifestations sportives» et Subventions Exceptionnelles

Entente Sportive Besançon Féminines :

Organisation de la Coupe de la Ligue : 12 000 €

Roller Hockey Besançon

Subvention exceptionnelle pour participation à la Coupe de France : 1 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **13 000 €**, sera imputée au chapitre 65.40/ 6574.4822 CS 20300.

2. Programme «Animations Sportives»

Vital'Sport hiver 2007

Participation de clubs sportifs aux animations proposées par la Ville pendant les vacances d'hiver :

Ligue de Franche-Comté de Full Contact : 250 €

Roche Canoë-Kayak : 600 €

Association Sports Extrêmes Besançon ASEB : 360 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **1 210 €** sera imputée au chapitre 65.40/ 6574.4825 CS 20300.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.